

COMMUNE DE SORGUES
AMPLIATION

Publié le 04 octobre 2024

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-six septembre** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 20 septembre 2024, se sont réunis à l'espace Regain, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Alain MILON, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Emmanuelle ROCA, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Bernard RIGEADE, Dominique DESFOUR, Thierry ROUX, Patricia COURTIER, Vanessa ONIC, Sandrine LAGNEAU

A été nommé secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA



DEL_2024_111

DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR REPRESENTER LA VILLE AU SEIN DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

La Ville de Sorgues dépend de l'office de tourisme intercommunal Les portes du Ventoux.

Au sein de ce dernier, les représentantes de la ville sont :

- Jacqueline DEVOS, adjointe déléguée à la culture ;
- Cindy CLOP, conseillère municipale déléguée à l'emploi.

Par un courriel en date du 30 mai 2024, Cindy CLOP indiquait ne plus souhaiter représenter la ville au sein du conseil d'exploitation de l'office de tourisme.

A la suite d'une récente modification des statuts de l'office de tourisme, l'article 4 permet désormais à tout conseiller municipal ne siégeant pas au conseil communautaire d'être désigné en vue de représenter la ville au sein du conseil d'exploitation de l'office de tourisme.

Il est donc proposé de désigner Jaouad MARBOH, conseiller municipal délégué au tourisme, afin qu'il représente la ville de Sorgues au sein de l'office de tourisme intercommunal Les portes du Ventoux.

Vu le règlement intérieur de l'office de tourisme intercommunal Les portes du Ventoux

Sur le rapport présenté par Thierry LAGNEAU;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DESIGNE Jaouad MARBOH en vue de représenter la ville au sein de l'office de tourisme intercommunal
Les portes du Ventoux

Adopté à la majorité

2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Monsieur Maxence RAIMONT-PLA, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.